

Réserve Directe: information précontractuelle

Identification de Fintro

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA (*Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403 199 702, FSMA n° 25.879A*), fournisseur, qui agit comme prêteur pour le produit « Réserve Directe ».

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

Caractéristiques du produit

La Réserve Directe est une ouverture de crédit liée à votre compte à vue. Elle se réalise sous forme d'avances en compte courant. Le crédit peut être prélevé par tous les moyens de paiement liés à votre compte, sans restriction tant qu'il n'y a pas de dépassement de la ligne de crédit octroyée. Cette ouverture de crédit permet des reprises d'encours pendant toute la durée du crédit.

Montant

Vous convenez du montant de votre Réserve Directe avec votre agent Fintro. Les montants possibles sont de 250 EUR, 625 EUR, 1250 EUR ou 2500 EUR. Aucun autre montant n'est prévu. Ensuite, vous utilisez ce montant comme bon vous semble.

Durée

Votre Réserve Directe vous est accordée pour une durée indéterminée.

Remboursement

Il n'y a pas de plan de remboursement. Vous remboursez à votre propre rythme. Vous devez juste apurer votre solde débiteur une fois tous les 3 mois. L'intérêt débiteur est calculé sur la partie du capital qui a été prélevée et est payable mensuellement à terme échu par le débit de votre compte à vue.

Toutes les informations liées à votre Réserve Directe vous sont communiquées par extraits de compte.

Taux

Le taux débiteur appliqué dépend du montant de votre ligne de crédit et peut varier dans le temps. En cas de modification de taux, vous serez averti au préalable par extrait de compte.

Vous optez par exemple pour une Réserve Directe de 1.250 EUR, le taux débiteur annuel est de 10,48%. Sur base de cet exemple le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 11,00% – taux en vigueur au 01/01/2011.

Hypothèse: le client paye ses intérêts dès que ceux-ci sont exigibles.

Frais supplémentaires

La Réserve Directe ne donne pas lieu au paiement de frais récurrents ou non récurrents.

Durée de validité des informations

BNP Paribas Fortis SA peut, à tout moment, modifier les présentes caractéristiques, conditions et autres modalités du produit. Sauf mentions contraires explicites, l'information relative aux présentes caractéristiques, conditions et autres modalités sont par conséquent seulement valables à la date à laquelle elles sont délivrées.

Droit de Rétractation

Si vous concluez un contrat de crédit sous la forme d'une Réserve Directe, vous disposez du droit d'y rétracter sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours à dater du jour de la signature du contrat ou du jour où vous recevez les clauses et conditions contractuelles ainsi que les informations prévues dans la loi sur le crédit à la consommation, si cette date est postérieure à la date de signature du contrat. Vous notifiez votre décision au donneur de crédit par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par tout autre support accepté par les parties.

Vous êtes alors tenu de restituer simultanément les sommes prélevées et de payer les intérêts dus pour la période de prélèvement du crédit, calculés selon le taux annuel effectif global convenu. Aucune autre indemnité ne peut être réclamée.

A défaut d'exercer ce droit de rétractation le crédit est maintenu pour une durée indéterminée.

Droit de résiliation

Chacune des parties a le droit de mettre fin au contrat par lettre recommandée à la poste ou au moyen d'un autre support accepté par les parties moyennant un préavis d'un mois pour le consommateur et de deux mois pour le donneur de crédit.

Langues

Les présentes informations, les « informations européennes normalisées en matière de crédit à la consommation », les conditions générales de l'ouverture de crédit Réserve Directe sont disponibles en français et en néerlandais.

BNP Paribas Fortis SA s'engage à communiquer avec vous pendant la durée du crédit dans la langue enregistrée dans les fichiers de BNP Paribas Fortis SA lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

Droit applicable - Juridiction compétente

Les relations qui vous lient à BNP Paribas Fortis SA, tant celles préalables à l'octroi de l'ouverture de crédit que celles qui résulteront de son octroi, sont régies par le droit belge. Les tribunaux belges sont compétents.

En particulier les relations qui vous lient à BNP Paribas Fortis SA sont régies par les dispositions de la loi du 12/06/1991 relative au crédit à la consommation.

Recours

Votre agent Fintro est votre interlocuteur de confiance. C'est lui qui vous connaît le mieux. C'est donc en toute logique que vous devez vous adresser à lui en priorité. Le plus souvent, c'est au cours de ce premier entretien que la solution est trouvée. Dans le cas contraire, votre agent Fintro accuse bonne réception de la plainte et confie votre dossier aux collaborateurs compétents pour vous aider.

La solution proposée suite au traitement de votre plainte ne vous convient pas ? Prenez contact par écrit avec le Service Gestion des Plaintes de BNP Paribas Fortis SA:

BNP Paribas Fortis SA
Service Gestion des Plaintes (1QA8D)
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles

La solution du Service Gestion des Plaintes de la banque ne vous convient pas non plus ? Expliquez votre dossier par écrit (par lettre, e-mail ou fax):

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers
Rue Belliard 15-17, Boîte 8
1040 Bruxelles
Fax: +32 2 545 77 79
E-mail: ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be

Direction générale Contrôle et Médiation du Service public fédéral
Économie, PME, Classes moyennes et Énergie
Boulevard Simon Bolivar 30
1000 Bruxelles
e-mail: eco.inspec.fo@economie.fgov.be